



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NO. 673

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement no. 673 modifiant le règlement no 581 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 2 octobre 2023 et entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec, soit le 16 décembre 2023.

Donné à Waterville, ce 18 décembre 2023.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière -trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 18 décembre 2023 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^e jour de décembre 2023.

Directrice générale et greffière -trésorière